



02118961

FORMULE JV

Déposé au greffe du tribunal de commerce
de
le 17 SEP. 2002

RÉSERVÉ AU MONITEUR BELGE

RÉSERVÉ AU TRIBUNAL DE COMMERCE

ACTES et EXTRAITS D'ACTES à publier aux annexes du Moniteur belge
à déposer au greffe accompagnés d'une copie

TEXTE DACTYLOGRAPHIÉ OU IMPRIMÉ

1. Inscription:

- ☐ Registre des groupements européens d'intérêt économique → n°
- ☐ Registre des groupements d'intérêt économique → n°
- ☐ Registre des sociétés civiles à forme commerciale → n°

- ☐ Registre des sociétés étrangères non visées par les → n°
- ☐ Registre des sociétés agricoles → n°

2. Dénomination de la société ou du groupement (telle qu'elle apparaît dans les statuts)

▷ ECOGRAINS

3. Forme juridique (en entier)

▷ Société privée à responsabilité limitée

4. Siège (rue, numéro, code postal, commune)

▷ Rue du Faubourg 5

7904 Willaupuis

5. Registre du commerce (siège tribunal + n°)

▷ TOURNAI N° 78682

6. Numéro de T.V.A. ou numéro de Registre national des personnes morales (T.V.A. non assujetti)

▷ BE 454.215.069

7. Objet de l'acte▷ Extrait de l'acte de nomination - gérant

Texte de l'acte ou de l'extrait de l'acte à publier aux annexes du Moniteur belge

Le texte doit être rédigé sans ratures ni corrections; il ne peut dépasser les limites du cadre imprimé; utiliser, le cas échéant, une ou plusieurs pages supplémentaires, établies sur papier libre, tant en respectant des colonnes d'une largeur de 94 mm selon le modèle tenu à la disposition des intéressés au

L'assemblée générale extraordinaire des associés, réunie au siège social le 19 août 2002, a pris les décisions suivantes à l'unanimité :

1. Elle nomme, avec effet rétroactif au 1er juillet 2002, en qualité de gérant non statutaire pour une durée illimitée Monsieur Julien DE VLIEGER, aidant indépendant, domicilié rue du Faubourg 5 à 7904 LEUZE-EN-HAINAUT (WILLAUPUIS), présent et qui accepte.

2. Elle décide que, nonobstant les statuts, Monsieur Julien DE VLIEGER disposera des mêmes pouvoirs que Monsieur Thomas DE VLIEGER et ne pourra engager la société qu'en signant conjointement avec Monsieur Jean-Pierre DE VLIEGER ou avec Madame Myriam HELLIN, gérants déjà en fonction et qui conservent leurs pouvoirs de gestion individuels octroyés lors de leur nomination.

3. Elle fixe la rémunération attribuée au nouveau gérant DE VLIEGER Jean-Pierre, Gérant
HELLIN Myriam, Gérante

Grandeur minimum du caractère à respecter:

Direction du Moniteur belge
Rue de Louvain 40-42
1000 Bruxelles

Numéro du chèque ou de l'assignation:

Numéro du compte :

Signatures + Nom et qualité

En fin de texte au cas où l'acte ou l'extrait de l'acte comporte plus d'une